

**Enseignant spécialisé exerçant en unité éducative d'activité de jour (UEAJ)  
Mis à disposition de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**

**Type d'emploi :** poste ouvert aux personnels enseignants du 1er degré titulaires du CAPPEI

**Lieu d'exercice :** L'UEAJ, située à Nice 10 rue des Lilas

**Cadre réglementaire :** Circulaire du 19/02/2021 relatives aux ateliers, classes et internats : schéma académique et pilotage.

L'UEAJ permet de proposer un parcours individualisé à des jeunes sous-main de justice pris en charge par une équipe éducative de la PJJ, sous la responsabilité d'un directeur de service et d'un responsable d'unité éducative de la PJJ. L'UEAJ dispose d'un poste de professeur des écoles spécialisé placé sous l'autorité hiérarchique de IA-DASEN. Le poste sera rattaché au collège Valeri à Nice et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement de placement éducatif et d'insertion de Nice (EPEI).

**Présentation de l'UEAJ :** L'UEAJ est une structure complémentaire des dispositifs de droit commun. Elle constitue pour tous les services (PJJ, Conseil départemental et service associatif habilité, missions locales, Education nationale) un membre du réseau d'accueil d'orientation et de formation des jeunes. Elle organise des activités scolaires, professionnelles, culturelles et sportives adaptées aux jeunes accueillis. Elle les prépare à l'accès aux dispositifs de socialisation et de formation de droit commun.

L'UEAJ est composée d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des personnels d'encadrement (directeur de service et responsable d'unité), des personnels éducatifs (éducateurs, professeurs techniques, un poste de psychologue), un personnel administratif, un personnel de l'Education nationale qui interviennent dans différents ateliers et activités transversales pour une mise en œuvre effective de l'interdisciplinarité contribuant à la qualité de la prise en charge dont bénéficient les mineurs.

L'UEAJ a pour mission de développer une action éducative structurée par des objectifs d'insertion scolaire et professionnelle, dont la visée est de permettre l'intégration ou le retour dans des dispositifs classiques ou spécialisés de scolarité ou de formation. Le dispositif d'insertion est ouvert à tous les jeunes du territoire ou relevant des missions de d'insertion. Ce public, mixte, est âgé de 13 à 21 ans. La capacité d'accueil est de 24 places avec entrées et sorties permanentes. Une attention particulière est portée au soutien de la continuité des parcours des jeunes. La plupart sont en rupture scolaire avec un niveau en-deçà des prérequis pour accéder aux dispositifs classiques. Ils ont souvent une image dévalorisée d'eux-mêmes et une perte de confiance en leurs capacités. L'intervention éducative se développe à partir d'activités collectives et individuelles structurées par des objectifs d'insertion.

**Organisation du temps de travail de l'enseignant et logistique :** L'enseignant sera affecté à l'UEAJ en présentiel 4 jours par semaine les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ses obligations réglementaires de service sont de 21 heures hebdomadaires auxquelles s'ajoutent 2 heures de coordination et synthèse.

L'enseignant sera toujours accompagné d'un personnel éducatif de l'unité dans ses prises en charge.

Il bénéficiera d'un bureau à Nice 10, Rue des Lilas pour effectuer ses évaluations et utilisera les autres espaces dédiés à la prise en charge collective de remise à niveau et d'activités diverses. Un ordinateur sera mis à disposition. Le matériel pédagogique nécessaire sera déployé suivant les besoins de l'enseignant. Des déplacements ponctuels sont à prévoir au sein des différentes unités éducatives du territoire des Alpes-Maritimes.

En cas de déplacement, un véhicule administratif sera mis à disposition de l'enseignant par la PJJ.

**Conditions de rémunération :**

- 30 points NBI (145.50 € brut/mois),
- l'indemnité spéciale versée aux enseignants 1<sup>er</sup> degré exerçant en classe relais (136.05€ brut/mois),
- l'indemnité de fonctions particulières, sous réserve d'être détenteur d'un diplôme professionnel spécialisé (72.81€ brut/mois).
- 72 HSE/an

Ces indemnités ne sont pas cumulables avec l'ISAE.

**Description des missions :** S'engager dans ce dispositif, c'est donner aux élèves du second degré l'envie d'apprendre, de comprendre, de maîtriser des savoirs de base (lecture, écriture, mathématiques, culture et citoyenneté) perdus et, surtout, de les reconcilier avec les apprentissages. La mise en commun des spécificités de chaque partenaire permet d'œuvrer dans la même direction et d'élaborer un accompagnement interdisciplinaire dans lequel chaque professionnel, avec ses appétences et ses compétences pourra mettre en œuvre différentes méthodologies, approches et pédagogies propres à sa mission.

Le public accompagné est celui de jeunes du second degré en très grande difficulté (Absentéisme, rejet de l'école, déscolarisation) et faisant l'objet de mesures judiciaires pénales. Le professeur des écoles assure sa mission en lien avec les éducateurs de la PJJ et d'autres intervenants techniques ou associatifs. Le professeur des écoles sera toujours accompagné d'un personnel éducatif de l'unité dans ses prises en charge.

Le poste d'enseignant à l'UEAJ offre une large opportunité pour innover et développer des contenus attrayants garantissant aux mineurs un travail individualisé et personnalisé ainsi que par petits groupes (4 maximum).

Cette expertise unique en matière de savoirs de base apportera aux jeunes des outils pour remédier aux échecs vécus, et de les transformer en réussites. Ils pourront ainsi démontrer qu'ils peuvent et savent faire.

Le professeur des écoles sera amené à :

- diagnostiquer et évaluer le niveau scolaire de chaque jeune inscrit à l'UEAJ ;
- favoriser l'approbation des savoirs dans le cadre d'une pédagogie individualisée ;
- assurer l'enseignement général auprès de jeunes accueillis en mettant en place des projets personnalisés d'action éducative visant à une réconciliation et une restauration des apprentissages ;
- travailler en lien avec les éducateurs, les professionnels de la PJJ et les partenaires extérieurs ;
- Préparer les jeunes au CFG (plus particulièrement l'écrit) et les préparer à tout diplôme ;
- mettre en œuvre des projets personnalisés d'intégration dans les établissements scolaires et/ou préprofessionnels pour les jeunes dont le degré de resocialisation le permet ;
- participer à toutes les activités de l'unité dans le cadre du projet de service de l'UEAJ ;
- participer aux synthèses, aux réunions et aux instances de travail de l'équipe pluridisciplinaire.

**Compétences et qualités requises**

- motivation, disponibilité et ouverture d'esprit ;
- une bonne connaissance des publics adolescents en grande difficulté ;
- capacité à concevoir et mettre en œuvre des réponses adaptées aux profils et aux problématiques des publics difficiles, de mener des actions pédagogiques différenciées et de concevoir des projets de remédiation individualisés propres à permettre l'acquisition de diplômes ou de certification ;
- capacités organisationnelles, relationnelles et partenariales fortes, esprit d'équipe ;
- maîtrise de l'outil informatique et de ses usages pédagogiques.

**Personne à contacter pour obtenir pour des informations sur le poste :** coordonnatrice départementale des dispositifs relais, adresse électronique : [dispositifrelais06@ac-nice.fr](mailto:dispositifrelais06@ac-nice.fr), téléphone : 04 93 72 64 74

**Procédure de candidature :** candidature à adresser par voie hiérarchique à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes et simultanément à la DIPE ([ia06-dipe2@ac-nice.fr](mailto:ia06-dipe2@ac-nice.fr)) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.